

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 14 MAI 2024**

Nombre de conseillers : en exercice : 10  
présents : 10  
votants : 10

Date de convocation : 07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

**Etaient présents :**

M. BAUER Christophe ; M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin ;  
M. HALTER Etienne ; M. JACQUOT Daniel ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ;  
M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

**Absent(s) excusé(s) :** /.

**Assistait en outre :**

Mme VECK Céline, adjoint administratif.  
M. Eddy MALAISE de l'entreprise SECUFORMED de Rothau, pour le point 2.  
M. et Mme HINKEL.

Vu les dispositions de l'article L.2541-6 du CGCT ainsi que l'article L.2541-7 précisant que le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent public, le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance Mme VECK Céline.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- 1) **Approbation du P.V. de la séance du 4 avril 2024.**
- 2) **Plan Communal de Sauvegarde : Présentation d'Eddy MALAISE de SECUFORMED.**
- 3) **Cotisation 2024 à l'association des amis du mémorial Alsace-Moselle.**
- 4) **Chasse communales 2024-2033 :**
- 5) **Agrément des membres de l'association de chasse du Mercathon – Modification.**
- 6) **Demande de Commissionnement en qualité de Garde-chasse privé.**
- 7) **Création de poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.**
- 8) **Création de poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.**
- 9) **Bâtiment communal 48, Rue de Rothau.**
- 10) **Transport scolaire méridien rentrée de septembre 2024.**
- 11) **Communications / divers (élections européennes, ...).**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2024**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Eddy MALAISE relate la mise en place de la commission et sa première réunion de travail le 17 avril 2024. Il présente la première version du plan communal de sauvegarde issu de cette réunion et son contenu (modèles d'arrêtés, fiches réflexes, risques, établissement recevant le public, ...).

Il explique aux membres du conseil municipal le rôle de chaque cellule afin que chacun puisse cibler leur choix selon leur(s) compétence(s). La prochaine réunion de travail de la commission étant fixée au 30 mai 2024 à 9h, le Maire demande aux élus des retours sur leur choix de cellule pour cette date.

Un exemple de thème de déclenchement d'alerte test de la Préfecture sera communiqué aux élus prochainement.

Une information sera également diffusée dans le journal communal supplémentaire à venir avec insertion d'un coupon réponse pour les habitants.

**DCM N°2024-027****COTISATION DE LA COMMUNE DE WILDERSBACH A L'AMAM (ASSOCIATION DES AMIS DU MEMORIAL DE L'ALSACE-MOSELLE) – ANNEE 2024**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à l'Association des Amis du mémorial de l'Alsace-Moselle pour l'année 2024.

La cotisation à l'Association s'élevant à 30 €, celle-ci sera inscrite au budget de l'exercice en cours et versée au compte de l'association des Amis du Mémorial auprès du CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT 67 à Eckbolsheim, compte 10278.01900.00020742601.11

**DCM N°2024-028****AGREMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE CHASSE DU MERCAHON - MODIFICATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFORMEMENT** aux dispositions du Cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,

**VU** la nouvelle proposition de liste d'associés transmise par M. le Président de l'Association de Chasse du Mercathon, rendue nécessaire suite à renonciation du statut de membre associé de Monsieur DALVAI Philippe et aux admissions en qualité de membres associés de Messieurs Eric MOREL, domicilié 7 rue des Tilleuls à Furdenheim (67117) et Dominique TARRATS, domicilié 20 rue de Mettimpré à Ranrupt (67420) ;

**Vu** la demande de commissionnement en qualité de Garde-Chasse privé assermenté de Monsieur GRANDADAM Florian, domicilié 71 Rue de la Perheux à Wildersbach (67130) transmis par M. le Président de l'Association de Chasse du Mercathon ;

**APPROUVE** les personnes suivantes en qualité de membres associés de l'Association de Chasse du Mercathon :

- M. ANDRES Paul
- M. BONNORD Laurent
- M. BURGER Jean-Claude
- M. KAPPS Hubert
- M. LERDUNG Jérôme
- M. MOREL Eric
- M. REGENASS Bernard
- M. SCHMIDT Michaël
- M. SCHMITT Christian
- M. TARRATS Dominique
- M. UETTWILLER Thierry
- M. ZUND Pitt.

**PREND NOTE** que les garde-chasses privés assermentés sont Messieurs REGENASS Jean-François et GRANDADAM Florian.

**DCM N°2024-029****CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

Le Maire informe le Conseil municipal que la situation administrative de Madame VECK Céline, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, permet à celle-ci de remplir les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A cet effet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 9 voix POUR et 1 abstention,

**DECIDE** de créer le poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE à temps complet.

**DCM N°2024-030****CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

Le Maire informe le Conseil municipal que la situation administrative de Monsieur GUIRRIEC Guillaume, adjoint technique, permet à celui-ci de remplir les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A cet effet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 9 voix POUR et 1 abstention,

**DECIDE** de créer le poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE à temps complet.

**BÂTIMENT COMMUNAL 48 RUE DE ROTHAU**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du préavis de départ des locataires du logement à l'étage, donné pour début août 2024, ainsi que les difficultés financières actuelles de la locataire du rez de chaussée de ce bâtiment.

Il retrace l'historique de ces « anciens bureaux » et interroge à nouveau sur le devenir de ce bâtiment sachant que d'importants travaux sont à envisager, comme l'isolation, la mise aux normes électrique ou encore la toiture.

S'ensuivent ainsi des discussions sur les différentes possibilités et solutions à savoir :

- démolir le bâtiment ; solution coûteuse ;
- rénover le bâtiment, les derniers devis reçus représente un coût au-delà des moyens de la commune ;
- confier le bâtiment à un organisme gestionnaire ; contact est en cours avec la fondation Abbé Pierre ;
- la solution de confier la location annuelle de ces logements au Tribunal Judiciaire pour le placement temporaire de personnes en situation de violence conjugale, avec une rentrée de loyers assurée sans que le logement ne soit forcément occupé.

Le rendez-vous avec l'interlocuteur de la fondation Abbé Pierre ayant dû être reporté par celui-ci, le conseil municipal décide de reporté ce sujet à une prochaine séance.

**TRANSPORT SCOLAIRE MERIDIEN**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 12 mars 2024 de la part de la Région Grand-Est indiquant la fin de la prise en charge du transport méridien à la rentrée de septembre 2024 et précise que si les trois communes du RPI souhaitent conserver ce service, le transport méridien représente un coût global de 5 287,68 € par an à leur charge.

Une réunion pour aborder les modalités de mise en œuvre du règlement des transports scolaires concernant la sortie du moratoire de la pause méridienne s'est tenue le 29 avril 2024.

Une réponse étant demandée pour le 7 juin 2024, les membres du conseil municipal prennent, à l'unanimité, la décision de principe pour le maintien de ce service dans un premier temps.

**COMMUNICATIONS, DIVERS**

**A** : **Elections européennes** : le tableau des permanences du 9 juin 2024 est validé. Il est demandé d'arriver au moins un quart d'heure avant pour le premier créneau afin de mettre en place et vérifier le bureau de vote.

**B** : Réunion à venir : PETR le 05/06/2024. Monsieur le Maire ne pourra pas y assister, la commune ne sera pas représentée.

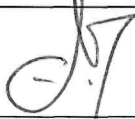
**C** : Journal communal : Gabrielle TAGLANG rappelle la fourniture des articles. Il est noté d'ajouter une communication claire concernant le plan communal de sauvegarde afin de récolter de meilleures informations des habitants.

**D** : Poteaux incendie : Le devis pour la mise en peinture et renumérotation de certains poteaux reste à valider.

**E** : Chaufferie de la mairie : un point est fait sur l'avancée du projet de chaufferie Mairie et rénovation/aménagement de la salle de la Fraternité.  
Un devis a été établi pour le remplacement du pot de combustion de la chaufferie actuelle si elle n'est pas changée à la prochaine période de chauffe.

**Séance du Conseil Municipal levée à 22h00.**

**SIGNATURES**

M. MICHEL Jacques, Maire	
Mme VECK Céline, Secrétaire de séance	